

Décision financière n° 2019-09
Tarifs de diplômes en formation initiale

Vu le décret n° 2007-317 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble

Conformément à la délibération du Conseil d'administration dans sa séance du 29 février 2016, délégrant à l'administrateur général certaines de ses attributions, notamment en matière financière

L'administrateur général décide

Article 1

A compter de la rentrée universitaire 2019-2020, les tarifs de diplômes en formation initiale sont les suivants :

Libellé des diplômes	Tarifs
Frais spécifiques des Masters internationaux	4 000 €
Diplôme des Hautes Etudes Technologiques	Equivalent au droit ingénieur défini chaque année nationalement (soit 601 € à la rentrée 2019)
Certificats de compétences internationaux	3 000 €

Article 2

La Direction Entreprise, Formation et International (DEFI), l'agence comptable et les directions des composantes sont chargées, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

A Grenoble, le 16 juillet 2019

L'administrateur général

Signé

Pierre BENECH